

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Certifiés ou Cpe <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>			116,00 € (12,00€) 40 €	177,20 € (18,10€) 61 €	182,10 € (18,60€) 62 €	185,50 € (18,90€) 63 €	196,00 € (20,00€) 67 €	209,60 € (21,30€) 72 €	223,10 € (22,70€) 76 €	240,00 € (24,30€) 82 €	257,30 € (26,10€) 88 €
CoPsy <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	107,00 € (11,00€) 37 €	151,30 € (15,50€) 52 €	172,30 € (17,60€) 59 €	177,20 € (18,10€) 61 €	182,10 € (18,60€) 62 €	185,50 € (18,90€) 63 €	196,00 € (20,00€) 67 €	209,60 € (21,30€) 72 €	223,10 € (22,70€) 76 €	240,00 € (24,30€) 82 €	257,30 € (26,10€) 88 €
Biadmissibles <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>			121,00 € (12,50€) 42 €	181,70 € (18,50€) 62 €	191,50 € (19,50€) 65 €	197,90 € (20,10€) 67 €	208,00 € (21,20€) 71 €	223,10 € (22,70€) 76 €	240,00 € (24,30€) 82 €	257,30 € (26,10€) 88 €	268,60 € (27,20€) 92 €
Certifiés hors classe Cpe hors cl. Dr. CIO <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	196,00 € (20,00€) 67 €	220,50 € (22,40€) 75 €	235,90 € (23,90€) 80 €	251,30 € (25,50€) 86 €	271,20 € (27,50€) 93 €	288,50 € (29,20€) 98 €	304,30 € (30,80€) 104 €				
Agrégés Classe Normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>			137,00 € (14,10€) 47 €	207,70 € (21,10€) 71 €	220,80 € (22,40€) 75 €	232,90 € (23,60€) 79 €	248,60 € (25,20€) 85 €	267,10 € (27,10€) 91 €	285,90 € (28,90€) 97 €	304,30 € (30,80€) 104 €	318,60 € (32,20€) 109 €
Chaires supérieures Agrégés hors classe <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	257,30 € (26,10€) 88 €	271,60 € (27,50€) 93 €	285,90 € (28,90€) 97 €	301,60 € (30,50€) 103 €	318,60 € (32,20€) 109 €	341,10 € (34,50€) 116 €	354,30 € (35,80€) 121 €	371,90 € (37,50€) 127 €			
Traitement brut mensuel en €	de 800 à 1100 €	de 1101 à 1300 €	de 1301 à 1500 €	de 1501 à 1550 €	de 1551 à 1620 €	de 1621 à 1695 €	de 1696 à 1765 €	de 1766 à 1820 €	de 1821 à 1920 €	de 1921 à 2000 €	de 2001 à 2100 €
Contractuels - MA <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	63,00 € (6,70€) 22 €	79,90 € (8,30€) 27 €	96,80 € (10,00€) 33 €	116,30 € (12,00€) 40 €	120,50 € (12,40€) 41 €	125,40 € (12,90€) 43 €	130,60 € (13,40€) 45 €	136,60 € (14,00€) 47 €	143,80 € (14,70€) 49 €	150,50 € (15,40€) 51 €	156,60 € (16,00€) 54 €
Pension mensuelle	Inf. à 1501 €	de 1501 à 1670 €	de 1671 à 1830 €	de 1831 à 2000 €	de 2001 à 2170 €	de 2171 à 2340 €	de 2341 à 2500 €	de 2501 à 2670 €	de 2671 à 2840 €	de 2841 à 3000 €	de 3001 à 3170 €
Retraités Pensionnés <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	66,00 € (7,00€) 23€	85,00 € (8,90€) 29€	93,00 € (9,70€) 32€	102,00 € (10,50€) 35€	111,00 € (11,50€) 38€	120,00 € (12,40€) 41€	129,00 € (13,30€) 44€	138,00 € (14,20€) 47€	147,00 € (15,10€) 50€	156,00 € (16,00€) 54€	165,00 € (16,80€) 57€

Maj : 02/09/2013

Le montant des prélèvements automatiques comprend les frais bancaires de recouvrement.

Situations particulières :

- Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, antérieurement non fonctionnaires : cotisation du 3ème échelon du corps.
- Elèves CoPsy 1ère année : 75,00 €.
- Stagiaires CoPsy, antérieurement non fonctionnaires : cotisation du 1er échelon du corps.
- Personnels de vie scolaire (AED, AVS,...), concours 2013-2 contractuel : 38,00 €.
- Emploi d'Avenir Professeur (EAP) : 20 €.
- Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel - Cotisation minimale 38,00 €.
- Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique.
- Personnels en attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie.

Cotisation non calculée dans ce barème :

- Calcul du montant : Ajoutez 10,00 € au produit de 0,3759 par l'indice brut majoré porté sur votre bulletin de paie.
- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / Nb de prélèvements + 0,4 € (frais bancaires)

N'oubliez pas de compléter le bulletin d'adhésion de façon précise

En particulier, bien indiquer votre adresse mail, le SNES pourra ainsi vous adresser des informations à caractère général mais aussi des informations personnelles lors des opérations de gestion (promotion, mutations...)

Si vous êtes non imposable, l'administration fiscale vous remboursera sous forme d'un crédit d'impôt 66% de votre cotisation. Si vous êtes imposable ce crédit est déduit de l'impôt à payer.

MANDAT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.



Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NOM																								
PRENOM																								
ADRESSE																								
ADRESSE																								
CODE POSTAL																								
VILLE																								
PAYS																								
IBAN																								
BIC																								

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :
Le :
SIGNATURE :

Paiement : récurrent ou unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547